



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 71
- présents suppléants : 3
- procurations : 2
- absents : 6
- ayant pris part au vote : 76

## DÉLIBÉRATION n° 2017/64

L'an deux mille dix-sept et le 30 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 23 mars 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents titulaires** : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Jacques LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, André QUINON, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Emmanuelle URVOY, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe LACOSTE (arrivé à 19h45), Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Guy RAYNAL, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE et François DABEZIES.

**Présents suppléants** : Stéphanie VIELCAZALS (remplace Jean-Marc DUPOUY), Pierre DUCAY (remplace Elie FOURCADE), Véronique MAZOUÉ (remplace Claude GAYE)

**Titulaires ayant donné procuration** : Madeleine SERIS à Bernard PLANO, Gérard SABATHIE à Dominique DEMIMUID

**Absents** : Daniel LERBEY, Patrick DARRE, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Manuel CAMACHO, Zoulikha CHEBBAH, Didier FAVARO

### Objet : Personnel communautaire – Signature deux contrats de travail

Dans un souci d'optimisation des ressources, Monsieur le Président a rencontré le Directeur du service Tourisme et Mme Fabienne ROYO, vice-présidente en charge des sites touristiques.

Un agent, affecté au site de Labastide, est en congé maternité, et Monsieur le Président propose de conclure un contrat de travail de remplacement jusqu'au 30 septembre 2017, date de fin de son contrat.

Afin de mutualiser cet emploi et dans un souci d'économie budgétaire, cet agent pourra également intervenir sur le gouffre d'Esparros.

Afin de faire également face à des réservations très importantes de groupes, il propose de l'autoriser à conclure un contrat de travail occasionnel pour une durée de trois jours.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

### DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président à signer deux contrats de travail :

- le premier pour le remplacement d'un adjoint du patrimoine, au service sites touristiques, en congé maternité et parental du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2017 soit 6 mois (article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) aux conditions suivantes : Temps complet sur la base des indices brut 347/ majoré 325

- le second pour un accroissement temporaire d'activité (article 3.1°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) du 4 au 6 avril 2017 soit 3 jours aux conditions suivantes : Rémunération sur la base des indices brut 347/ majoré 325 en fonction des heures effectuées.

Pour copie conforme,  
Le Président

Affichée le 07 AVR. 2017

